

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 28 septembre 2017, a adopté les règlements suivants :

RCG 16-038-1 **Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds (RCG 16-038)**
L'objet consiste à augmenter le montant de l'emprunt de 14 089 000 \$.

RCG 17-032 **Règlement autorisant un emprunt de 21 400 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 14 novembre 2017. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 21 novembre 2017

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon